



Projet d'évolution de l'usine de valorisation énergétique située à Créteil

Réunion publique de clôture de la concertation préalable
Jeudi 13 juin 2019

INFORMATIONS

- **Date** : jeudi 13 juin 2019
- **Ville** : Nogent-sur-Marne
- **Salle** : Salle Charles de Gaulle
- **Horaires** : 20h30 – 22h30
- **Nombre de participants** : environ 80
- **Animateur de la séance** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)
- **A la tribune** :
 - Grégory Richet, Président de Valo'Marne
 - Hubert Garin, Directeur du Développement Suez RV
 - Axel Urgin, Président du SMITDUVM
 - Corinne Daut, Directrice générale des services techniques, SMITDUVM
 - Claire de Loynes, Garante CNDP de la concertation préalable
- **Documentation mise à disposition des participants** : Dossier de concertation, flyer
- **Présentations** : la présentation diffusée en séance est disponible sur le site internet du projet.
- **Interventions (questions et avis des participants)** : 16

INTRODUCTION

Grégory Richet, Président de Valo'Marne, prononce un mot d'accueil. Il souhaite la bienvenue et adresse ses remerciements à la Ville de Nogent-sur-Marne ainsi qu'au Président et au SMITDUVM.

Il présente le contexte de la réunion publique de clôture. Valo'Marne est un projet innovant et structurant pour le territoire et pour l'Île-de-France pour lequel il a été souhaité que le public soit associé. Cette démarche de concertation a été réalisée de façon volontaire par Valo'Marne, sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a nommé Claire de Loynes en qualité de garante.

Ce projet a été proposé dans le cadre de la délégation de service public attribuée par le SMITDUVM à Valo'Marne. Il permettra une évolution majeure de l'installation actuelle résolument orientée vers l'amélioration de la performance environnementale et énergétique.



La réunion publique de clôture est l'occasion de présenter les premiers éléments proposés par Valo'Marne face aux contributions et interrogations ont été exprimées pendant la période de concertation. Tout au long de la concertation, différents moyens de contributions ont été mis à la disposition du public afin de l'informer et lui donner la possibilité de contribuer au projet :

- Une réunion publique à Créteil
- Trois ateliers thématiques (Champigny-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger et Villeneuve-Saint-Georges)
- Une exposition itinérante sur différents marchés du territoire (Créteil, Alfortville, Nogent-sur-Marne)
- Des registres papier en mairie et registre numérique sur le site internet du projet
- Des visites guidées de l'installation

Un large public a ainsi déjà eu la liberté de pouvoir s'exprimer. Les échanges se poursuivent dans le cadre de cette réunion publique de clôture, puis sur le site internet du projet ou les registres jusqu'au samedi 15 juin au soir, date de clôture de la concertation préalable.

Enfin, il souligne que les échanges se sont tenus dans la sérénité et l'écoute tout au long de la concertation préalable. Il souhaite que cette réunion s'inscrive dans ce même état d'esprit, de respect et de bienveillance de tous.

PRESENTATION AU PUBLIC N°1

Grégory Richet rappelle les grandes lignes du projet.

[\[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet\]](#)

MOT DE LA GARANTE

Claire de Loynes présente le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et le sien, en sa qualité de garante de la concertation préalable.

PRESENTATION AU PUBLIC N°2

Renaud Dupuy présente le bilan quantitatif de la concertation préalable et des exemples de contributions et questionnements du public exprimés.

[\[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet\]](#)

PRESENTATION AU PUBLIC N°3

Grégory Richet et **Hubert Garin** présentent les premières réponses de Valo'Marne aux questions du public.

[\[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet\]](#)

PRESENTATION AU PUBLIC N°4



Grégory Richet présente les nouvelles propositions de Valo'Marne.

MOT DU MAIRE

Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, prend la parole et présente ses excuses pour son retard.

Il rappelle en préambule que le traitement des déchets ménagers fait l'objet de nombreux débats. Il signale qu'il souhaitait depuis longtemps une évolution de l'usine Valo'Marne tout en précisant que l'installation, dès sa mise en service, était déjà moderne et respectait des principes et des règles au-delà des normes et recommandations des organismes agréés.

Il rappelle que les orientations et engagements pris dans le cadre du projet Valo'Marne vont dans le sens de la ville intelligente, moderne et respectueuse de l'environnement.

L'incinération est, selon lui, le résultat des comportements individuels en amont. C'est pourquoi, depuis quelques mois, la Ville de Nogent-sur-Marne a entrepris une campagne « zéro déchet ». Les actions ont mobilisé un nombre important d'habitants qui savent désormais comment diminuer la quantité de leurs déchets. En parallèle, il s'agit de convaincre les industriels et producteurs de réduire la production des emballages non-recyclables. Dans certains produits, un plastique est recyclable tandis qu'un autre ne l'est pas. Or, tout cela part dans le même bac. Il est donc difficile de décoder les caractéristiques de ces différents plastiques pour être en mesure de les valoriser correctement.

Les résultats en termes de tri sélectif dans les communes adhérentes au SMITDUVM ne sont pas mauvais. Toutefois, il existe une marge d'amélioration. Selon lui, la diminution des déchets est une œuvre collective. Une partie du chemin reste à réaliser, de concert entre toutes les parties prenantes de la société.

Enfin, il regrette la présence de déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). Etant entendu que ces déchets produisent des dioxines. Il tient à souligner que ce type de polluants est traité de façon très innovante au sein de l'usine Valo'Marne. De plus, l'investissement prévu dans le cadre du projet pour le traitement des fumées est très innovant. En tant qu'ancien Vice-président du SIAAP, il rappelle qu'il avait été constaté que le traitement des fumées occupait le poste le plus important de dépenses de l'usine de Colombes.

Il s'agit donc de trouver des solutions de valorisation des déchets organiques. Ces solutions doivent s'accompagner d'une évolution des comportements. La pédagogie en milieu scolaire est un très bon moyen pour améliorer les comportements. C'est pourquoi, des bornes de tri des déchets alimentaires ont été installés dans des écoles, ainsi que sur des marchés alimentaires.



D'autre part, en qualité de président du SIPPAREC, il souligne l'importance de travailler au développement des énergies renouvelables. Or, le projet Valo'Marne constitue une expérience incontournable en matière de développement de ce type d'énergies.

Quelques remarques se font entendre dans la salle du fait de la durée de l'intervention de M. le Maire.

Jacques JP Martin exprime l'idée selon laquelle l'exercice de la démocratie consiste à faire en sorte que toutes les expressions puissent être entendues.

Il indique que dans le cadre du projet, l'objectif de produire de l'hydrogène « vert » à partir du traitement des déchets constitue une innovation majeure. Ce travail d'innovation et de réflexion sur les énergies de demain - non fossiles - produites dans un circuit vertueux est à saluer.

Il précise enfin que la société traverse actuellement une période de mutation phénoménale. Or, les trois lignes d'incinération prévues dans le projet Valo'Marne vont permettre d'accompagner ces mutations et d'éviter le recours à l'enfouissement. Nous travaillons tous à faire évoluer les comportements de nos concitoyens et appliquer dans nos unités de traitement les meilleures technologies de valorisation possibles. Il s'agit autant que possible de supprimer la pollution en amont et de développer le tri sélectif.

TEMPS D'ÉCHANGES

Renaud Dupuy rappelle qu'il est demandé aux participants de se présenter.

Intervention n°1

Philippe Ungerer, habitant de Créteil depuis plus de trente ans, souhaite rectifier une coquille qui s'est glissée dans l'une de ses contributions rapportées en introduction de la réunion publique. Il avait précisé que seulement quelques milliers de voitures roulaient à l'hydrogène dans le monde, et non quelques millions. Il considère que l'hydrogène est un mauvais vecteur énergétique puisqu'il représente quatre fois moins d'énergie pour un même réservoir dans des mêmes conditions de température et de pression. Les prix de revient sont très élevés. Les pertes de rendement en sont donc multipliées. Selon lui, il s'agit d'un gaz dangereux contre lequel il faut se prémunir des risques d'explosion et qui ne pourra bénéficier qu'à quelques privilégiés.

Intervention n°2

Bénédicte Monville, Conseillère régionale, estime que le programme « zéro déchet » n'implique pas l'extension d'incinérateurs. L'objectif est de réduire les déchets produits, ce qui n'implique pas la présence d'incinérateur car les incinérateurs ne sont rentables qu'avec une capacité d'incinération élevée. Selon elle, l'incinération ne s'inscrit pas dans une politique « zéro déchet ». Depuis la fin des années 1960, les êtres humains ont multiplié par trois leur empreinte écologique. L'incinération revient à prendre une mauvaise direction.



Elle souhaite évoquer l'incinérateur de Vaux-le-Pénil. Celui-ci, qualifié d'ancienne génération, a fonctionné sans filtre sur les fumées. Aujourd'hui, des cas de maladies ont été constatés. En réalité, même les incinérateurs de nouvelles générations vont polluer. Or, pour ne pas polluer, il faut réduire les déchets et non pas étendre l'incinérateur puisqu'il n'est pas possible de brûler des déchets sans polluer. Elle rappelle que quinze personnes sont mortes à cause de l'incinérateur de Vaux-le-Pénil.

Enfin, elle est d'accord avec la réflexion de Philippe Ungerer, les voitures hydrogène ne concerneront que les privilégiés.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet explique que le projet s'inscrit dans la hiérarchie des modes de traitement de la loi LTECV. D'autre part, l'objectif du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est de réduire d'ici 2025 l'enfouissement de 50%, stade ultime du mode de traitement. Comme expliqué au cours de la présentation au public n°3, un million de tonnes seront encore enfouies à l'horizon 2031 même avec une réduction de 50% de l'enfouissement (*voir graphique slide 38 de la présentation*). L'objectif est de monter les déchets dans la hiérarchie des modes de traitement, tout comme le permet la valorisation organique et matière. Bien entendu, si les déchets disparaissent, l'UVE s'arrêtera. L'objectif est donc de valoriser les déchets et de mettre l'énergie produite à la disposition des citoyens.

Complément de réponse par Pierre-Yves Guernion, Chef de projet Ramboll

Pierre-Yves Guernion renvoie à la présentation du Docteur Pascal Roux faite lors de l'atelier n°2, concernant les impacts de l'incinération sur la santé.

De plus, il précise que dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires effectuée dans le respect des règles fixées par l'INERIS les risques ne sont pas jugés préoccupants. Ces études ont pris en compte toutes les voies d'exposition possibles dans des cas majorants (comme si l'incinérateur fonctionnait en continu à la valeur maximale autorisée, pour des habitants résidant à proximité immédiate avec ingestion d'aliments produits localement tels que des poissons pêchés sur le lac de Créteil).

Intervention n°3

Didier Lévy, Conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois et représentant au SMITDUVM, s'interroge sur l'intérêt de la construction d'un troisième four d'incinération.

Il rappelle que dans les statuts du SMITDUVM, votés par les territoires à la fin de l'année 2016, il est prévu le traitement des déchets ménagers de communes adhérentes et ceci dans la limite des installations existantes.

Aussi, il rappelle que l'appel d'offres pour la DSP comportait trois scénarios. Ce qui était prévu dans le premier scénario l'était également au deuxième, tout comme l'on retrouvait dans le troisième scénario ce qui était déjà prévu dans le deuxième. En effet, dans le deuxième scénario il était prévu le traitement sec des fumées et l'augmentation des capacités de production thermique pour arriver aux 194 000 MWh fournis au RCU de Créteil. Le troisième



scénario n'ajoutait que le troisième four. Donc, tout était déjà prévu et payé par le SMITDUVM dans le deuxième scénario.

Le projet Valo'Marne promet une augmentation de 40% de la production d'énergie et le traitement sec des fumées. Or, tout cela était déjà prévu dans le deuxième scénario. Le coût de la redevance est le même quel que soit le scénario retenu (65,3€). Il n'y a donc rien à gagner pour les villes adhérentes du SMITDUVM.

Enfin, il indique que les déchets d'activités économiques (DAE) rapportent davantage que les OMR (jusqu'à 250€ la tonne). Il considère donc qu'il est plus rentable pour Suez d'incinérer des DAE et que ce troisième four ne sert pas les habitants des communes adhérentes. Or, ce sont les Cristoliens qui vont subir les nuisances supplémentaires.

De plus, il craint que la Ville de Champigny-sur-Marne ne subisse davantage de nuisances liées à l'augmentation du trafic routier.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet confirme que le SMITDUVM a décidé de retenir le troisième scénario. La concertation préalable est le préambule à la demande d'autorisation soumise aux services de l'Etat.

Cette évolution permettra d'offrir une capacité supplémentaire pour valoriser énergétiquement les déchets. Dans un premier temps, l'installation valorisera des déchets ménagers (pour rappel, aujourd'hui 200 000 tonnes de déchets ménagers sont encore enfouies chaque année). Puis, lorsqu'une réduction des ordures ménagères résiduelles aura été constatée, cette capacité pourra favoriser le traitement des refus de tri des DAE, afin de respecter les objectifs du PRPGD et passer à un million de tonnes enfouies à l'horizon 2031 (*voir graphique slide 38 de la présentation*).

Il rappelle que ce projet est porté par les fonds propres du Groupe Suez. Il rectifie l'information : le prix de valorisation énergétique pour les DAE n'est pas de 250€ la tonne. Il est plus faible.

Pour conclure, il tient à signaler que Valo'Marne est un outil public dont l'objectif est de proposer une capacité de valorisation énergétique pour les déchets ménagers des collectivités.

Intervention n°4

Annie Lamehr, Conseillère régionale et habitante de Nogent-sur-Marne, revient sur quelques critiques adressées à l'endroit de la Ville de Nogent-sur-Marne (citant l'exemple d'une école fermée en 1998 pour cause de pollution radioactive).

Elle tient à souligner que le PRPGD ne sera adopté qu'au mois de septembre et qu'il est donc difficile de prendre ce document comme outil de référence. De plus, ce PRPGD vise à « gérer



les déchets » et non pas à les réduire. L'Île-de-France est mauvaise en termes de réduction des déchets. Elle se positionne donc contre ce plan.

Ensuite, elle informe que l'Île-de-France a signé la Charte « *Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens* ». Elle questionne la légitimité des projets Valo'Marne et Ivry-Paris XIII.

Enfin, elle considère que les projets de serre pédagogique et de serre d'agriculture urbaine s'apparentent à une politique de *greenwashing*.

De plus, elle estime que la création d'emplois en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments serait plus pertinente. Elle craint que Valo'Marne ne soit contraint d'importer des déchets ailleurs pour maintenir la production de chaleur à destination des réseaux de chaleur urbains.

Cette industrie demeure polluante et dangereuse (citant notamment les nuisances sonores). Elle souhaite attirer l'attention sur les dangers de l'effet cocktail et mentionne l'accident survenu récemment sur l'UVE d'Ivry-sur-Seine.

Elle conclut en encourageant l'investissement dans des programmes de prévention et de réduction des déchets permettant d'agir collectivement. Elle regrette que le projet de ressourcerie à Nogent-sur-Marne ait été annulé.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet indique que plusieurs groupes de travail se sont réunis pour aboutir à ces perspectives et à ce projet de plan qui sera probablement adopté d'ici la fin de l'année. Il s'agit donc de la nouvelle référence en termes de prévention et de gestion des déchets. Il n'aurait pas été opportun de se projeter sur les ambitions affichées par l'ancien PRPGD.

Le projet Valo'Marne prévoit l'augmentation de 40% de l'énergie injectée sur le réseau de chaleur urbain de Créteil (RCU). Cette augmentation permettra d'être au-dessus des 50% d'ENR et ainsi de faire profiter les Cristoliens d'une énergie à bas coût par le biais d'une réduction de la TVA. Le réseau de chaleur de la Ville de Paris (CPCU) bénéficiera également de cette augmentation de production d'énergie.

Complément de réponse du maître d'ouvrage

Hubert Garin ajoute que la production d'énergie n'est pas antinomique à la rénovation énergétique des bâtiments.

Intervention n°4

Chrysis Caporal précise que la création d'un puits de géothermie coûte vingt-deux millions d'euros, alors que le projet présenté par Suez s'élève à cent vingt millions d'euros. Si un tiers du budget prévu dans le projet Valo'Marne était utilisé pour réduire les déchets à la source, en particulier sur le tri des déchets fermentescibles, les conséquences seraient plus bénéfiques pour le territoire. Elle considère que ce troisième tour est déjà obsolète.



Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet rappelle que sur ces cent-trente millions d'euros, cent millions sont portés par Suez. Les collectivités peuvent tout à fait compléter ce projet par des politiques de prévention et de réduction des déchets, sur la filière organique notamment.

Il explique que la chaleur produite par l'UVE associée celle de la géothermie et de la pompe à chaleur contribuent aujourd'hui à hauteur de 64% au fonctionnement du RCU de Créteil. L'objectif est de passer à 80%, et donc de passer de 35% de contributions d'énergie fossiles à moins de 20%. Le but étant d'effacer la consommation d'énergies fossiles pour alimenter le RCU de Créteil, en la remplaçant par une énergie verte.

Intervention n°5

Marie-Noëlle Bertrand présente la position selon laquelle il serait préférable que la géothermie représente une part plus importante dans le mix énergétique que la chaleur produite par l'UVE.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet répond qu'il n'y a pas d'opposition entre la fourniture d'énergie de l'usine et la géothermie, ces deux énergies sont complémentaires. L'objectif est de réduire au maximum les énergies fossiles. Le projet de second puits de géothermie sur la Ville de Créteil a été écarté suite à la réalisation d'études. Néanmoins, le projet Valo'Marne n'empêche pas la Ville de Créteil de compléter le réseau de chaleur par la création d'un puits de géothermie puisqu'à terme il y aura encore 20% de l'énergie du RCU de Créteil produit via de l'énergie fossile. Il reste donc encore de la place pour d'autres énergies renouvelables.

Intervention n°6

Anne Connan, Collectif 3R, signale que les DAE et les OMR sont présentés comme équivalents. Or, traiter les DAE n'est pas l'objet du syndicat et ce sont principalement les DAE qui sont envoyés en décharge. Le SMITDUVM n'a donc pas réellement besoin de cette capacité supplémentaire.

Concernant la santé environnementale, elle salue la démarche de contrôle des dioxines bromées, précisant que ce polluant n'est pas encore réglementé bien qu'il soit extrêmement dangereux. Toutefois, elle s'interroge sur le contrôle réalisé par Valo'Marne sur les particules fines (et plus précisément les PM2,5 ou PM1 qui seront de plus en plus nombreuses et plus dangereuses que les poussières normales). Elle demande à Suez pourquoi ce contrôle n'est pas réalisé.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet répond que la vocation du site est de traiter prioritairement les déchets des collectivités adhérentes du SMITDUVM. Il ne s'agit que de poursuivre ce qui existe déjà et d'offrir une capacité complémentaire aux communes adhérentes, mais aussi à d'autres collectivités ou à d'autres acteurs économiques. Le projet prévoit donc de remplacer la ligne dédiée aux DASRI par une ligne nouvelle génération permettant de produire de l'énergie sur les réseaux.



Le SMITDUVM contribuera à hauteur de 170 000 tonnes d'apports sur site à termes. L'UVE permettra de réceptionner des tonnages provenant d'autres syndicats franciliens ayant d'importants besoins en termes de valorisation énergétique, contraints aujourd'hui de recourir à l'enfouissement.

Enfin, il indique que les particules, appelées communément « poussières », sont d'ores et déjà contrôlées par Valo'Marne. Ces poussières regroupent l'ensemble des particules, y compris les PM10, PM2,5 et PM1. Suez étudie d'ailleurs la répartition exacte de ces poussières sur certains de ses autres sites. En effet, celles-ci peuvent être contrôlées puisqu'elles sont réglementées. Dans le cadre du projet, il est prévu une réduction de 10 à 5 milligrammes par norme-mètre cube, il s'agit donc de diviser par deux ce flux grâce aux nouvelles technologies.

Intervention n°7

Anne Connan souhaite connaître la répartition entre les PM10, les PM2,5 et les plus petites, qui sont les plus dangereuses. A titre d'exemple, à Ivry-Paris XIII les PM2,5 représentent 97% des PM10.

Elle tient à rappeler que le besoin de capacité concerne principalement les DAE, or la mission du SMITDUVM est de traiter les déchets ménagers.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet explique que deux millions de tonnes enfouies actuellement doivent remonter dans la hiérarchie des modes de traitement pour atteindre la valorisation matière et énergétique. Parmi ces deux millions de tonnes, il y a déjà des déchets issus des collectivités. En 2018, plus de 200 000 tonnes d'OMR ont été enfouies. Demain, l'augmentation de la capacité (120 000 tonnes) permettra donc de contribuer largement à l'atteinte de l'objectif de valorisation des déchets ménagers franciliens.

Il souligne que cet outil n'est pas en opposition avec la réduction des déchets à la source. Demain, si toutes les collectivités ont réduit la quantité d'OMR, cet outil pourra valoriser des DAE envoyés aujourd'hui en centres d'enfouissement.

En ce qui concerne les poussières, il n'a pas encore été étudié la répartition entre les PM10 et les PM2,5 dans le cadre du projet. Toutefois, des technologies déjà éprouvées sont utilisées. Aujourd'hui, un contrôle est opéré et sera encore plus strict sur le rejet des poussières. Ce contrôle est également réalisé par des organismes extérieurs, y compris parfois mandatés par les services de la préfecture.

Intervention n°8

Jeannick Le Lagadec, Conseillère départementale du Val-de-Marne et Maire-adjointe à la Ville de Champigny-sur-Marne, aspire à ce que des changements radicaux en termes de mode de production et de consommation soient constatés dans la société, comme l'évoquait M. le Maire de Nogent-sur-Marne en introduction. Elle se questionne donc sur l'opportunité du projet d'extension de Valo'Marne.



Aussi, elle salue l'expertise citoyenne qui s'exprime dans le cadre de cette concertation préalable. Néanmoins, elle s'interroge sur la prise en compte de ces contributions au moment de la décision future.

Enfin, elle considère que la Ville de Champigny-sur-Marne est actuellement une ville « *sinistrée* » du fait du nombre important de travaux (construction du métro notamment). En lien avec cela, des efforts sont demandés aux habitants (prendre les transports en commun, laisser la voiture au garage, etc.) or, l'augmentation du flux de camions dans le cadre du projet apparaît contradictoire avec l'ensemble de ces injonctions sur les pratiques citoyennes.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet informe que Valo'Marne s'inscrit pleinement dans le respect de la hiérarchie des normes. Le projet propose une capacité complémentaire dans la partie valorisation énergétique, tel que le préconise le PRPGD. Ce projet n'empêche pas le développement de prévention et de recyclage des déchets.

En ce qui concerne le trafic routier, l'objectif de ce projet est de regrouper les trajets et de réduire le nombre de camions en circulation sur le territoire, en massifiant les volumes. Ce type de regroupement permet également de limiter les coûts pour les collectivités.

Intervention n°9

Odile Delonca précise que dans la revue *Bâtiment Entretien* est parue il y a quelques années l'information selon laquelle neuf cent millions d'euros était attendus en retours sur investissement dans le cadre de ce projet. Etant entendu que les DAE représentent un bon rapport qualité-prix, elle souhaite connaître le rapport qualité-prix de l'UVE. Elle poursuit en disant que les lignes n°1 et n°2 sont de la propriété du SMITDUVM. Or, elle comprend que la troisième ligne deviendra la propriété du SMITDUVM au bout des vingt années de DSP. Dans l'intervalle, elle souhaite savoir quel sera le bénéficiaire des neuf cents millions d'euros de retours sur investissements. Quelle commune sera réceptrice, avec quel pourcentage selon le nombre d'habitants ?

En outre, elle demande si un lien peut être envisagé entre le Docteur Pascal Roux et l'école de l'asthme de l'hôpital intercommunal de Créteil.

Enfin, les dossiers d'information du public ne sont pas mis à la disposition du public. Sur le site de la préfecture, on retrouve les documents entre 2012 et 2015, elle se demande où sont les documents correspondant aux années 2016 et suivants.

En guise de conclusion, elle rappelle que le SMITDUVM est le service public de traitement des déchets. Or, la construction de la troisième ligne d'incinération n'apparaît pas dans l'intérêt des habitants.

Réponse du maître d'ouvrage

En ce qui concerne le montage financier, **Grégory Richet** rappelle que sur les cent trente millions d'euros prévus dans l'investissement, cent millions sont portés par les fonds propres du groupe Suez. Les neuf cents millions d'euros cités par Odile Delonca représentent le chiffre



d'affaires générés tout au long de la DSP. Pour préciser l'information, il informe que Valo'Marne est une structure *ad hoc* dans laquelle Suez participe. Le SMITDUVM contrôle l'état des finances de Valo'Marne. C'est pourquoi, un rapport d'information du public est produit chaque année, celui-ci pourra être mis à la disposition du public par le SMITDUVM.

Complément de réponse du maître d'ouvrage

Marie-Christine Viratelle, Directrice de l'usine, complète en précisant que tous les rapports annuels ont été publiés et transmis à la préfecture. Valo'Marne demandera à la préfecture de les mettre en publication. A l'avenir, Suez les mettra directement à disposition sur le site internet du SMITDUVM, en parallèle de l'envoi à la préfecture.

Intervention n°10

Philippe Ungerer revient sur l'augmentation des capacités de Valo'Marne. Il craint que celles-ci ne compensent les efforts fournis en termes de dépollution. A technologie égale de dépollution, le fait d'augmenter le volume de 50% de déchets traités entraînera une augmentation égale de pollution. De ce fait, les teneurs en Nox ne peuvent diminuer comme indiqué dans le projet Valo'Marne.

Par ailleurs, le pourcentage de chaleur fournie au RCU de Créteil attribué aux combustibles fossiles passera de 35 à 20%. Or, ce sont des pourcentages de ce qui est fourni. Si on considère que sur l'ensemble de l'activité de l'usine il y aura une augmentation des flux de 50%, ce pourcentage va devoir s'appliquer à un tonnage plus important. Pour faire suite à une question qu'il a adressé sur le site internet de la concertation préalable, il demande un éclaircissement et souhaite connaître le nombre de GWh de gaz naturel, et non le pourcentage.

Enfin, il s'interroge sur la réelle réduction de la consommation d'énergie fossile dans le cadre de ce projet. Il note que l'augmentation du trafic routier rapporté au trafic actuel représente une augmentation de 15%. Si chaque acteur économique agissait de la même façon, cela serait irresponsable.

Réponse du maître d'ouvrage

Marie-Christine Viratelle répond à l'interrogation concernant la consommation de gaz naturel. Sur la base des données 2017-2018, Valo'Marne consomme entre 42 000 et 45 000 MWh de gaz naturel par an, répartis comme suit :

- Plus de 50% de cette consommation est utilisée sur le traitement humide des fumées (dénox visant à capter les dioxines furanes).
- La deuxième utilisation de ce gaz concerne les brûleurs en postcombustion sur la troisième ligne actuelle dédiée aux DASRI.
- La dernière partie est utilisée pour le redémarrage des lignes Emeraude après une grosse maintenance (interdiction d'introduire des déchets tant que la T° au sommet du four est inférieure à 850°C).



Le projet va donc diminuer significativement cette consommation de gaz, à hauteur de 75%, passant de 45 000 à 12 000 MWh par an (grâce notamment au passage en traitement sec de fumées).

Intervention n°11

Quentin Bernier, habitant de Vincennes, se questionne sur le rôle et la bonne information de Madame la Garante ayant indiqué en introduction de réunion que le projet diminuera les émissions de polluants « *si tant est qu'il en émet aujourd'hui* ». Il lui demande alors si elle estime qu'il est prouvé que le futur incinérateur n'émettra pas de polluants.

Réponse du maître d'ouvrage

Claire de Loynes considère que les garanties nécessaires ont été prises à cet égard, tout en précisant qu'elle n'a pas vocation à émettre d'expertise.

Intervention n°12

Thomas Dessales, France Insoumise Créteil, apporte son soutien aux associations et contributeurs luttant contre ce projet. Il s'oppose à l'extension de l'incinération et considère que ce projet est technologiquement désuet.

Par ailleurs, il estime qu'il y a un problème de débat démocratique sur le projet, craignant une position partisane de la garante. Cette soirée ne clôt pas la discussion. Le dernier mot doit revenir aux habitants, ils ne doivent pas simplement être consultés mais ils doivent prendre les décisions.

Il considère que le Val-de-Marne se sacrifie pour l'Île-de-France, 20% des déchets d'Île-de-France sont traités dans le Val-de-Marne alors que le département comprend 12% de la population. Il évoque la consultation citoyenne lancée par M. le Maire d'Ivry-sur-Seine sur le projet Ivry-Paris XIII et le fait que celle-ci ait été interdite par le préfet car elle n'était pas légale.

Il a été indiqué qu'il était possible d'investir cent trente millions d'euros et que cela n'avait pas d'incidence sur le développement de la géothermie. Or, il estime que l'option de la géothermie a été abandonnée par le Conseil municipal de Créteil pour privilégier le projet Valo'Marne. Il regrette que les études sur la géothermie ne soient pas rendues publiques, malgré la demande qu'il avait faite à cet égard à Madame la Garante en début de concertation. Enfin, il signale qu'aucune énergie supplémentaire ne sera fournie par le troisième four.

Selon lui, le PRPGD prend une très mauvaise direction et signale ses évolutions préoccupantes. A titre d'exemple, il signale que le plafond qui limitait les capacités d'incinération d'Île-de-France va être supprimé.

Pour conclure, il indique que le débat ne fait que commencer.

Intervention n°13

Fabien Tastet, Directeur Général des Services de Grand Paris Sud Est Avenir, explique que le modèle économique de construction d'un troisième four est favorable aux collectivités



publiques. La tonne payée par les collectivités locales coûtait auparavant 110€. Désormais, elle coûtera 65€.

Il tient à souligner que l'usine appartient aux habitants. Il s'agit d'un bien public. Cet actif public sera valorisé de cent vingt millions d'euros sans dépense de la collectivité. Ce projet est donc favorable aux habitants, grâce aussi à la création d'emplois (des emplois qualifiés et des emplois d'insertion) et à l'augmentation du pouvoir d'achat (grâce à la fourniture d'énergie complémentaire).

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet indique que la concertation préalable s'inscrit dans une démarche volontaire. Valo'Marne et le SMITDUVM ont décidé de saisir la Commission Nationale du Débat Public. Le dispositif de concertation, grâce à la diversification de ses canaux, a permis l'expression de tous.

Concernant la consultation citoyenne sur le projet Ivry-Paris XIII, il indique que le préfet a décidé d'interdire cette initiative puisque la concertation s'était déjà déroulée et que le dossier de demande d'autorisation avait été instruit par les services de l'Etat.

Enfin, il rappelle qu'il est tout à fait possible techniquement qu'un puits de géothermie complète la production de chaleur destinée au RCU de Créteil (*sujet relevant de la Ville de Créteil*).

Intervention n°14

Thomas Dessalles regrette que les élus ayant voté pour le projet ne le défendent pas devant les citoyens.

Intervention n°15

Didier Lévy explique que la redevance prévue dans le deuxième scénario (sans construction de troisième four) est la même que celle prévue dans le troisième scénario (65,3€). Suez a fait payer 110€ la tonne pendant trente-cinq ans alors que le prix de revient n'est apparemment que de 65,3€. De plus, les collectivités ont été contraintes de payer vingt-huit millions d'euros à la fin de la DSP précédente. Il se demande donc quel est le gain pour les collectivités.

Intervention n°16

Guy Pichon, habitant de Créteil, indique que cent mille personnes habitent dans la zone. Les chiffres de la participation du public à la concertation apparaissent donc faibles.

Aussi, il considère que la création de ce troisième four est un mauvais signal envoyé à la population selon lequel la société ne serait pas capable de réduire la production de déchets d'ici à dix ans.

Enfin, il souligne que la création d'emplois liés à la prévention ou encore la création d'usine de biomasse crée des emplois plus pérennes.

MOT DE CONCLUSION



Grégory Richet conclut et invite le public à poursuivre ses contributions jusqu'à la fin de la concertation préalable, soit le samedi 15 juin.